

# Procès-verbal

N° de résolution ou annotations

## Séance ordinaire du conseil municipal

### Lundi 30 mai 2016, à 19 h 30, à l'église

Considérant que le conseil municipal est élu et siège selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de M. Jean-Philippe Lemieux (district 1), Mme Christiane Auclair (district 2), M. Jean-Philippe Mathieu (district 3), M. Alain Dufresne (district 4) et de M. Louis-Georges Thomassin (district 5)

En l'absence de M. Jean-Philippe Mathieu arrivé à 19 h 36 et de M. Charles Durocher (district 6).

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Wanita Daniele.

En présence de la greffière, M<sup>e</sup> Caroline Nadeau, et du directeur général, M. Marc Proulx.

### DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

1. 186-05-16

#### Ouverture de la séance

À 19 h 30, la mairesse, Mme Wanita Daniele, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance, conformément au calendrier des séances ordinaires, prévu aux articles 318 et 319 de la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q., c. C-19 (ci-après nommée LCV).

2. 187-05-16

#### Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé et modifié ci-dessous :

#### **Dispositions préliminaires**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2016

#### **Suivi**

4. Suivi des correspondances
5. Suivi des dossiers des élus

#### **Dépôt**

6. Dépôt du rapport financier 2015
7. Dépôt des certificats Résultats de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour les Règlements 776-16, 777-16 et 782-16

#### **Avs de motion**

8. Avis de motion – Adoption d'un règlement de tarification 2016

#### **Règlements**

9. Adoption du Second projet de Règlement 778-16 - Règlement de zonage modifiant le Règlement 455-04

#### **Trésorerie**

10. Transfert du Fonds de roulement

#### **Approvisionnements**

11. Adjudication de contrat à ~~Cam Concept inc.~~ pour l'acquisition de la remorque pour le Service de la sécurité publique-REPORTÉ
12. Ratification de contrat pour l'acquisition d'un camion usagé pour le Service des travaux publics

#### **Travaux publics**

13. Directive de paiement – Décompte # 1 (bâtiment au parc des Saphirs)
14. Directive de changement – Construction d'un bâtiment au parc des Saphirs

#### **Lolsirs**

15. Offre de services Transport en commun de la Jacques-Cartier (TCJC)

#### **Divers**

16. Adoption du rapport annuel des activités de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie

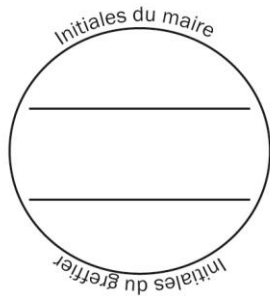
#### **Période de questions**

17. Période de questions

#### **Dispositions finales**

18. Levée de la séance

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

La mairesse s'est abstenue de voter.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers

N° de résolution ou annotations

**3. 188-05-16** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2016  
Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2016;
- D'autoriser la mairesse et la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

La mairesse s'est abstenue de voter.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers

**4. 189-05-16** SUIVI  
Suivi des correspondances

La mairesse, Mme Wanita Daniele, fait la lecture des principales correspondances officielles et protocolaires reçues depuis la dernière séance du conseil municipal, le cas échéant.

- Cour municipale de Saint-Raymond – bilan de l'année 2015
- MRC de La Jacques-Cartier – schéma de couverture de risques révisé 2016-2021

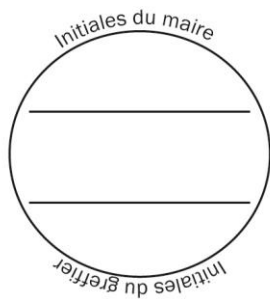
**5. 190-05-16** Suivi des dossiers des élus

- M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux
  - Conseil du bassin de la rivière Montmorency
  - Comité environnement
  - Comité du budget
  - Développement commercial et industriel
  - Comité de circulation
- Mme la conseillère Christiane Auclair
  - Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
  - Urbanisme – développement
  - Comité du budget
  - Travaux publics – projets
- M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu : arrivé à 19 h 36
  - Conservons, protégeons et reboisons Sainte-Brigitte
  - Marché public
  - Taxi-bus
  - Comité du budget
- M. le conseiller Alain Dufresne
  - Sport et loisirs
  - Représentant des associations sportives
  - Comité du budget
  - Âge d'or
  - Conseil d'administration du Trèfle d'Or
  - Action Sentiers Lavallois
- M. le conseiller Louis-Georges Thomassin
  - Comité budget et suivi budgétaire
  - Travaux publics – voirie
  - Représentant de l'association de motoneige et de VTT

### DÉPÔTS

**6. 191-05-16** Dépôt du rapport financier 2015

Considérant que, conformément aux dispositions de l'article 105.1 LCV, la trésorière dépose le rapport financier vérifié et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2015.



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval est soucieuse de respecter les lois en vigueur et désire faire le dépôt de ses états financiers selon les règles de l'art :

N° de résolution ou annotations

**Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

- De recevoir les états financiers de nos vérificateurs externes pour l'année 2015;
- D'autoriser la greffière, conformément à l'article 105.2 à LCV, à transmettre les documents afférents au ministère des affaires municipales et Occupation du territoire (MAMOT) ainsi que le rapport financier et le rapport du vérificateur externe.

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

**La mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**7. 192-05-16 Dépôt des certificats Résultats de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour les Règlements 776-16, 777-16 et 782-16**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, L.R.Q., c. E-2.2., la greffière, M<sup>e</sup> Caroline Nadeau dépose au conseil municipal les certificats de Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour les règlements suivants :

- Règlement 776-16 – *Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 200 000 \$ pour des travaux de réhabilitation de l'avenue Sainte-Brigitte nord* : Aucune signature n'a été enregistrée.
- Règlement 777-16 – *Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 3 000 000 \$ pour des travaux d'élargissement de l'avenue Sainte-Brigitte nord* : Aucune signature n'a été enregistrée.
- Règlement 782-16 – *Règlement de zonage amendant le Règlement 455-04, relativement à la modification de l'usage C-7 dans la zone M-2* : Dix personnes sont venues signer le registre. Le nombre de signatures nécessaires pour la tenue d'un référendum était de 11. Le Règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter

### **AVIS DE MOTION**

**8. 193-05-16 Avis de motion - Adoption d'un règlement de tarification 2016**

Conformément à l'article 356 LCV, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin donne avis qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement portant sur la tarification pour l'année 2016 et abrogeant les chapitres 6 et 7 du Règlement 768-15 – *Règlement établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2016*.

### **RÈGLEMENTS**

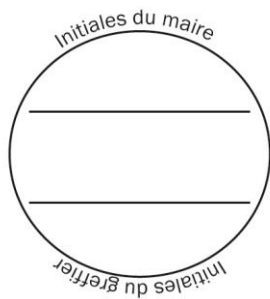
**9. 194-05-16 Adoption du Second projet de Règlement 778-16 - Règlement de zonage modifiant le Règlement 455-04**

Considérant qu'il y a lieu de modifier le Règlement 455-04 – *Règlement de zonage de la Ville*;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 24 mai 2016;

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours juridiques avant la présente séance et à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance;



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Considérant que tous les conseillers présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture;

N° de résolution ou annotations

Considérant que la mairesse déclare l'objet du règlement et sa portée :

**Sur la proposition de Mme la conseillère Christiane Auclair.**

**Il est résolu :**

- D'adopter le second projet de Règlement 778-16 – *Règlement de zonage modifiant le Règlement 455-04*;
- D'autoriser la mairesse et la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

**La mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

### **TRÉSORERIE**

10. 195-05-16

#### **Transfert du Fonds de roulement**

Considérant que la Ville, a procédé à des demandes de prix pour l'acquisition de divers équipements, tel que des tables, des tentes, des protège-fils et des barrières de protection pour le Service des loisirs et des sports, de la culture et vie communautaire, d'un feu de chantier sur chariot, de casiers et d'un bras de manutention pour le Service des travaux publics ;

Considérant qu'il s'agit de dépenses en investissement qui doivent être comptabilisées au Programme triennal d'immobilisations (PTI) :

**Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

- D'autoriser un virement de 17 000 \$ à partir du Fonds de roulement, pour financer l'acquisition de ces divers équipements, remboursable sur trois (3) ans;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la trésorière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

**La mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

### **APPROVISIONNEMENT**

11. 196-05-16

#### **Adjudication de contrat à Cam Concept inc. pour l'acquisition de la remorque pour le Service de la sécurité publique**

**REPORTÉ**

12. 197-05-16

#### **Ratification de contrat pour l'acquisition d'un camion usagé pour le Service des travaux publics**

Considérant que le besoin du Service des travaux publics pour l'acquisition d'un nouveau camion ;

Considérant que le Service des travaux publics a fait des recherches afin d'obtenir la meilleure offre qualité-prix;

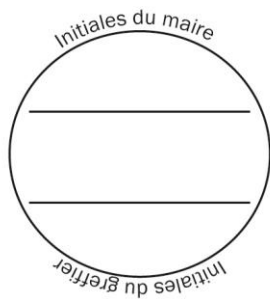
Considérant que *Location Sauvageau* se départit occasionnellement de certains de ces véhicules;

Considérant que le camion offert par *Location Sauvageau* répond aux besoins de la Ville;

Considérant qu'une inspection a été faite sur le camion et que celle-ci est plus que satisfaisante :

**Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

- De ratifier le contrat d'acquisition du camion usagé vendu par *Location Sauvageau* pour un montant de 21 500 \$, avant les taxes applicables;
- Que l'acquisition de ce camion soit payée à même le Règlement d'emprunt 769-16 - *Règlement décrétant des dépenses en immobilisations relatives à l'acquisition de divers équipements par une dépense et un emprunt n'excédant pas 290 000 \$, remboursable sur 10 ans* ;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

**La mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

### TRAVAUX PUBLICS

13. 198-05-16

#### Directive de paiement – Décompte # 1 (bâtiment au parc des Saphirs)

Considérant que les travaux de construction d'un bâtiment de service au parc des Saphirs ont commencé au printemps dernier;

Considérant la directive de paiement # 1 transmise le 10 mai 2016;

Considérant la recommandation favorable de l'architecte de la firme mandatée au projet, M. Jocelyn Boilard, et du directeur des projets, M. André St-Gelais :

**Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

- De procéder au paiement de la facture 35583 au montant de 286 619,98 \$, incluant les taxes applicables, dans le cadre du projet de la construction d'un bâtiment de service au parc des Saphirs, à même le poste comptable 23-080-12-722, projet #002-12;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

14. 199-05-16

#### Directive de changement – Construction d'un bâtiment au parc des Saphirs

Considérant que les travaux de construction d'un bâtiment de service au parc des Saphirs ont commencé au printemps dernier;

Considérant que la Ville a demandé certaines modifications aux plans initiaux suite à l'analyse des plans et des besoins spécifiques, qui n'auraient pas pu être prévues;

Considérant les montants estimés de ces modifications détaillées dans la lettre du 19 mai 2016 de M. Jocelyn Boilard;

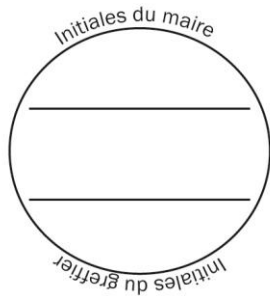
Considérant que des modifications ont été approuvées par le directeur général, conformément à la délégation de pouvoir, pour un montant approximatif de 12 407 \$, avant les taxes applicables (items 5, 6, 7 et 9 de la lettre du 19 mai 2016);

Considérant les explications fournies par l'architecte au dossier, M. Jocelyn Boilard, et le directeur de projet, M. André St-Gelais :

**Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

- De procéder aux modifications spécifiées dans la lettre du 19 mai 2016 transmise par M. Jocelyn Boilard, de *Régis Côté et associés* détaillées comme suit :
  - Sous le titre « Nouveaux besoins », les items 1 et 2, et 4 à 10, pour un montant approximatif de 19 943 \$, avant les taxes applicables;



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

- Sous le titre « Honoraires professionnels pour nouveaux besoins », les items 1 et 2 pour un montant de 6 600 \$, avant les taxes applicables;
- Un montant de 1 166,33 \$ avant les taxes applicables pour la modification de la toiture causée par le changement de design rendant le système de ventilation plus efficace à long terme.
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

### **LOISIRS**

15. 200-05-16

#### **Offre de services Transport en commun de la Jacques-Cartier (TCJC)**

Considérant que la MRC de La Jacques-Cartier doit réorganiser le service de transport collectif sur son territoire dès 2017 afin d'assurer sa pérennité;

Considérant les résultats de l'étude produite par Gestrans;

Considérant que la Ville souhaite maintenir la qualité du service de transport en commun actuel et la fréquence de passage :

**Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

- De maintenir intégralement de l'offre de service actuelle du Transport en commun de la Jacques-Cartier (TJCJ), mais avec des véhicules plus petits;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

### **DIVERS**

16. 201-05-16

#### **Adoption du rapport annuel des activités de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie**

Considérant que la MRC de La Jacques-Cartier a débuté l'entrée en vigueur de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie le 21 avril 2010;

Considérant qu'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, le rapport annuel des activités doit être produit et adopté par toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques;

Considérant que les rapports annuels produits et adoptés par les neuf villes et municipalités de la MRC de La Jacques-Cartier doivent être expédiés au ministre de la Sécurité publique par la MRC tel que prévu par la Loi sur la sécurité incendie;

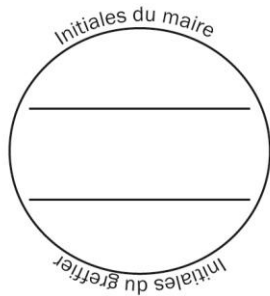
Considérant que le conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel des activités réalisées sur son territoire, et l'adopte tel que déposé;

**Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

- Que la Ville adopte le rapport annuel des activités réalisées sur son territoire pour l'an 5, soit pour la période du 21 avril 2014 au 20 avril 2015;
- Que la présente résolution soit transmise à la MRC de La Jacques-Cartier.

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers

N° de résolution ou annotations

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

**17. 202-05-16** Période de questions

À 20 h 09, la mairesse, Mme Wanita Daniele, invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 LCV et au Règlement 742-14 – *Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le Règlement 710-13.*

La période de questions s'est terminée à 20 h 39.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

### **DISPOSITIONS FINALES**

**18. 203-05-16** Levée de la séance

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu de lever la séance à 20 h 39.

**Vote pour :** M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers

En signant le présent procès-verbal, Mme la mairesse est réputée signer toutes les résolutions du présent procès-verbal<sup>1</sup>.

\_\_\_\_\_  
Mme Wanita Daniele  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Caroline Nadeau, avocate, OMA  
Greffière

<sup>1</sup> [Note au lecteur]

La mairesse ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter, mais n'est pas tenue de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote de la mairesse ou du président de la séance, le cas échéant. La greffière ne fait que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une opinion juridique.